

**DEMANDE D'AUTORISATION D'ÉLIMINER DES
DÉCHETS CONTENANT DES BPC**



RÈGLEMENT SUR LES LIEUX D'ENTREPOSAGE
DES BPC (RM 474/88)

Identification du producteur

Dénomination sociale : _____ N° de dossier de la société : _____

Adresse postale : _____ Ville : _____ Prov. : ____ Code postal : _____

Nom commercial : _____ Emplacement : _____

Adresse postale de l'établissement : _____ Ville : _____ Prov. : ____ Code postal : _____

N° d'inscription à titre de générateur de déchets dangereux : GM__

Quantité à éliminer : _____ kg ou L – Joindre la liste des n°s d'immatriculation (étiquettes).

Signature de la personne-ressource : _____ Date (jj/mm/aaaa) : _____

Nom en caractères d'imprimerie : _____ Poste/titre : _____

Téléphone : _____ Téléc. : _____

Transporteur proposé

Dénomination sociale : _____

Adresse : _____ Ville : _____ Prov. : ____ Code postal : _____

N° d'identification du transporteur des déchets dangereux : _____ Date de transport proposée : _____

Destinataire proposé

Dénomination sociale : _____

Adresse : _____ Ville : _____ Prov. : ____ Code postal : _____

N° d'identification du destinataire des déchets dangereux : _____

Avant d'expédier des déchets contenant des BPC afin de les faire éliminer, le présent formulaire doit être rempli par le producteur (générateur) des déchets dangereux et envoyé à :

Programme pour les Déchets Dangereux
Direction des Autorisations Environnementales
Conservation du Manitoba et Gestion des ressources hydriques
1007 Century Street, Winnipeg MB, R3H 0W4

Réservé au ministère

Région _____

Révisé par _____ Environnement Canada avisé _____ Autorisé par le directeur le _____

Les renseignements personnels sont recueillis en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur la manutention et le transport des marchandises dangereuses*, le *Règlement sur les lieux d'entreposage des BPC* (RM 474/88) et seront utilisés pour accorder l'autorisation d'éliminer des déchets contenant des BPC, ainsi qu'à des fins administratives et d'exécution de la loi. Les renseignements recueillis sont protégés par les dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le coordonnateur chargé de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, C.P. 85, 200, croissant Sauleaux, Winnipeg (Manitoba) R3J 3W3; au (204) 945-4170.